

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1056>



Elections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014 : On vote SUD !

- DOSSIERS

- Elections professionnelles

Date de mise en ligne : mercredi 9 avril 2014



Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

QUAND ?

Du 27 novembre au 4 décembre 2014

QUI ?

Pour la première fois, elles concerneront l'ensemble des trois fonctions publiques : Etat, territoriale et hospitalière.

Elles permettront aux agents d'élire leurs délégué-e-s dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP), dans les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les non-titulaires et dans les Comités Techniques (CT). D'autres syndicats de Solidaires participeront à ces scrutins : SUD Santé, Ptt, Collectivités territoriales, Travail, Insee, Solidaires Météo, Finances publiques...

Dans l'Education nationale ces élections concerneront toutes les catégories de personnels : titulaires et non titulaires, enseignants et non enseignants, syndiqués et non syndiqués.

POURQUOI ?

Pour que Sud éducation soit représentatif, et pour qu'il ait les moyens de fonctionner (décharges, droit d'organiser des réunions d'information ou des stages de formation...), de vous représenter (dans les instances administratives) et de vous accompagner (auprès des supérieurs hiérarchiques). Pour être « représentatif » un syndicat doit obtenir un élu national sur les quinze qui siègent au Comité Technique Ministériel.

Parce que, syndiqué-e ou pas, on partage des idées de SUD éducation : un même syndicat pour toutes les catégories de personnels, favoriser l'unité dans les luttes de notre secteur et avec les autres travailleurs.euses dans l'Union Solidaires, participation aux mouvements sociaux...

Parce que SUD éducation défend l'indépendance syndicale, et combat les injustices sociales quel que soit le gouvernement en place.